

Signature des publications EHESP

Direction de la recherche

A compter de 2022

En application de la charte de publications Aviesan, signée par la CPU et les principaux organismes de recherche (2016) et de la charte de signature unique des publications de l'Université de Rennes (décembre 2017) :

Vous êtes agent¹ de l'EHESP, vous appartenez à une unité mixte de recherche dont l'école est co-tutelle avec l'Université de Rennes votre signature est :

Prénom Nom, Univ Rennes, EHESP, Inserm, Irset (Institut de recherche en santé, environnement et travail) - UMR_S 1085, F-35000 Rennes, France

Prénom Nom, Univ Rennes, EHESP, CNRS, ARENES - UMR 6051, F-35000 Rennes, France

Prénom Nom, Univ Rennes, EHESP, CNRS, Inserm, Arènes - UMR 6051, RSMS (Recherche sur les Services et Management en Santé) - U 1309 - F-35000 Rennes, France

Vous êtes agent de l'EHESP, vous appartenez à une unité mixte de recherche ou une équipe d'accueil dont l'Université de Rennes est tutelle mais pas l'EHESP votre signature est² :

Prénom Nom, Univ Rennes, EHESP, Organisme(s) Tutelle(s), sigle abrévié de l'Unité de recherche (éventuellement, entre parenthèses, nom de l'unité de recherche en toutes lettres) – code unité, F-35000 Rennes, France

Vous êtes agent de l'EHESP, vous appartenez à une unité mixte de recherche ou une équipe d'accueil dont l'EHESP et l'Université de Rennes ne sont pas tutelles votre signature est³ :

Prénom Nom, EHESP, sigle abrévié de l'Unité de recherche (éventuellement, entre parenthèses, nom de l'unité de recherche en toutes lettres) – code unité, F-35000 Rennes, France

Vous êtes agent et/ou salarié de l'EHESP, vous n'appartenez à aucune structure labélisée votre signature est :

Prénom Nom, EHESP, F-35000 Rennes, France

Nous vous invitons à prendre contact avec la direction de la recherche si vous avez besoin de faire un point concernant votre propre situation.

¹ Compris ici les agents titulaires (statutaires), les agents non titulaires (contractuels, auxiliaires, vacataires, intérimaires) ainsi que les doctorants.

² Sont ici concernés les enseignants chercheurs EHESP rattachés aux structures labélisées suivantes : UMR CNRS 6262 IODE Rennes 1, EA4640 IDPSP Rennes 1, UMR S1241 NuMeCan Rennes 1, UMR CNRS 6590 ESO Rennes 2, UMR 1069 SAS, EA 3207 PREfics UR2

³ Sont ici concernés les enseignants chercheur EHESP rattachés aux structures labélisées suivantes : UMR 1153 CRESS Paris 5/Paris 13, Institut Pasteur, UMR 8097 EHESS, UMR CNRS 6297 Université de Nantes, UMR 1069 SAS, UMR1295 CERPOP